

TABLEAU DES EQUIVALENCES DU BPLTP

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après obtient les unités capitalisables (UC) du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics » suivantes :

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
BEATEP spécialité « activités sociales et vie locale »	X	X	X	X
BEATEP « activités culturelles et d'expression » +BAFD	X	X	X	X
BEATEP « activités scientifiques et techniques »+ BAFD	X	X	X	X
BPJEPS spécialité « loisirs tous publics »	X	X	X	X
Certificat Complémentaire Direction d'un ACM			X	
Diplôme d'État de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
Bac professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
CQP « animateur périscolaire »				X
BAPAAT option « loisirs du jeune et de l'enfant »				X
BAPAAT option « LTP »				X
CPJEPS AAVQ				X
Titre professionnel d'animateur(trice) d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	X			X
3 au moins des 4 UC transversales (UC1, UC 2, UC3, UC4) du BPJEPS* en 10 UC	X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS LTP en 10 UC			X	
UC 7 + UC 9 du BP JEPS LTP en 10 UC				X
UC 5 et UC 9 du BP JEPS LTP en 10 UC				X
Tous BPJEPS quelque soit la spécialité ou la mention	X	X		
Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1 ^{er} degré (BEES1)	X	X		
Bac pro ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne)	X	X		
Bac professionnel agricole et brevet professionnel agricole	X	X		
Bac professionnel AEPA (animation enfance et personnes âgées)	X	X		X

Diplômes Non professionnels	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
<p>BAFD avec une expérience de direction 28 jours minimum, consécutifs ou non consécutifs, d'Accueil Collectifs de Mineurs déclaré, tel que défini dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>BAFD de moins de 5 ans : le justificatif des 28 jours n'est pas nécessaire</i> - <i>BAFD de plus de 5 ans : il doit être à jour donc renouvelé ;</i> - <i>L'expérience prise en compte peut être en situation de direction ou de direction adjointe</i> - <i>La ou les fiches complémentaires TAM sont les seuls justificatifs acceptés</i> 			x	